

Contrat de Location Type

Entre le soussigné :

Didier Mantellier, désignés le bailleur, demeurant à

12 parking de la volane 07600 VALS LES BAINS

Tél. **04.75.94.01.56** Portable : **06.24.54.69.45**

Site Internet : jardinsdelavolane.com

Mail : jardinsdelavolane@hotmail.fr

Et : **M. et Mme**

tél port. :

Désignation du bien

L'appartement d'une surface de ... m2 environ, tout équipé, pour ... personnes maximum, est situé 12 parking de la volane 07600 Vals les Bains.

Durée

La location commencera le à partir de 16h00 et se terminera le à 11h00.

Le loyer

Le montant de la location est de€, comprenant l'accès Internet wifi, la consommation d'eau et d'électricité (à hauteur de 70kw/semaine).

Un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé » et un chèque d'acompte de€(au nom de Mr Mantellier) soit 30% du montant total de la location doit nous parvenir pour bloquer la réservation. Le solde soit€ sera versée le jour de l'arrivée par **chèque, espèces ou chèque vacances**, au moment de l'état des lieux. En plus sera facturée la taxe de séjour en vigueur (0,90€/jour/adulte). En cas d'annulation, à moins de 30 jours de la date d'arrivée, pour toute raison, il vous sera retenu le chèque d'acompte.

Autres services

Chats et **chiens de petite taille** (moins de 10 kg) admis après accord(3€/jour), accueil à l'arrêt du bus à Vals (gratuit), accueil à l'arrêt du car TER à Aubenas (10€), prêt de draps et taies d'oreillers (15€), prêt de serviette de toilette (5€).

Dépôt de garantie

Une caution de **400 €** par chèque(non encaissé) ou espèces, vous sera demandée à la remise des clés en plus du solde. Elle vous sera restituée à votre départ (ou par courrier si départ avant 9h), déduction faite des éventuelles détériorations ou remise en état.

Nettoyage des locaux

Vous avez la possibilité de prendre un forfait ménage au prix de **40€**. Si à votre départ, votre logement n'est pas suffisamment nettoyé, cette somme pourrait être retenu sur la caution.

Conditions générales

Les locataires s'engagent à occuper les lieux personnellement, à les habiter « en bon père de famille », à les entretenir en l'état d'arrivée, à ne pas fumer à l'intérieur, à veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas perturbée, et à avoir une assurance responsabilité civile.

Fait à Vals les Bains

le

Signature des locataires

(Précédée de la mention «lu et approuvé»)

Le bailleur

